

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 26

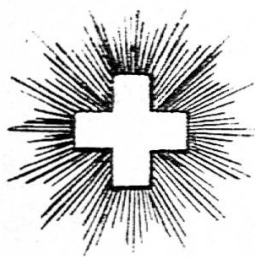
PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE: *Congrès scolaire. — Société suisse d'hygiène scolaire. — Anciens élèves des écoles normales du Canton de Vaud. — Musée scolaire vaudois. — Lettre de Paris. — Chronique scolaire: Confédération suisse, Jura bernois, Neuchâtel, Vaud. — Nouveautés pédagogiques et littéraires. — Partie pratique: Leçon de choses: l'eau. — Langue maternelle: les cinq sens. — Composition. — Dictées. — Arithmétique. — Géométrie. — Comptabilité. — Economie domestique.*

Congrès scolaire des 14, 15 et 16 juillet 1901.

Mesdames et Messieurs les membres de la Société pédagogique de la Suisse romande qui désirent qu'on leur procure un logement pour le prochain congrès de Lausanne sont priés de s'annoncer, *avant le 4 juillet*, à M. Hermenjat, président de la commission des logements, boulevard de Grancy, 38. Le comité d'organisation ne prend aucune responsabilité quant aux demandes qui lui parviendront après la date susmentionnée et auxquelles il ne pourrait être fait droit. Prière d'indiquer si l'on demande un logement pour le 14 et le 15 juillet ou seulement pour ce dernier jour.

LE COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS.

Société suisse d'hygiène scolaire. — Cette Société, composée d'environ 500 membres pris dans tous les cantons de la Suisse, aura son assemblée générale annuelle à Lausanne, les 13 et 14 juillet prochain, soit à la veille du Congrès de la Société pédagogique romande. Les questions qui y seront traitées sont les suivantes:

1. *La scoliose scolaire:*

- a) Méthode de l'enquête faite dans les écoles, par M. le Dr Weith;
- b) L'étiologie de la scoliose, par M. le prof. Dr Combe;
- c) Pathologie et prophylaxie, par M. le prof. Dr Roux;
- d) Thérapeutique de la scoliose, par M. le Dr Scholder;

2. L'heure d'ouverture de l'école du matin, par M. Schmuziger, d'Aarau;

3. L'hygiène de la voix:

- a) Voix chantée, par M. le directeur de chant Henzmann, à Berne;
- b) Voix parlée, par M. le Dr Wyss, privat-docent, à Genève.

4. L'hygiène de l'enseignement de l'écriture :

- a) Rapport entre la vue et l'écriture, par M. le prof. Dr Dufour;
- b) L'écriture et la déviation de la colonne vertébrale, par M. le Dr Schulthess, Zurich;
- c) L'enseignement de l'écriture, par M. Otth, maître aux Ecoles normales de Lausanne.

Il y aura, en outre, une visite du nouveau bâtiment des Ecoles normales, sous la direction de M. F. Isoz, architecte, et de M. F. Guex, directeur, ainsi qu'une démonstration avec le photomètre des écoles, faite par M. le Dr Ammann, privat-docent, à Lausanne.

La *Société suisse d'hygiène scolaire* aborde donc dans chacune de ses assemblées un nombre assez important de questions du plus haut intérêt. Elle publie chaque année des *Annales* qui forment un volume riche en renseignements des plus utiles pour les autorités et les hommes d'école. La cotisation annuelle est de 5 francs.

L. Hz.

Anciens élèves de l'Ecole normale. — La circulaire suivante a été adressée à un certain nombre de personnes représentant les diverses promotions de l'Ecole:

A l'occasion du Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande, à Lausanne, les 14, 15 et 16 juillet prochain, quelques anciens élèves de l'Ecole normale ont eu l'idée de convoquer, à Lausanne, par circulaire, tous les anciens élèves de l'Etablissement, quelles que soient les fonctions qu'ils remplissent aujourd'hui.

Consentiriez-vous à ce que votre nom figure sur cette circulaire? Veuillez, je vous prie, nous répondre par retour du courrier, sur la carte postale ci-jointe.

Agréez, Monsieur, nos salutations bien cordiales.

Le Comité d'initiative :

A. CLÉMENT-ROCHAT. F. GUEX.

J. COLLIOD. E. HERCOD.

LOUIS PELET.

Musée scolaire de Lausanne. — Il sera inauguré à l'occasion du Congrès romand, le 14 juillet prochain. Les participants à cette importante réunion auront l'occasion d'y voir, entre autres, les collections acquises par la Confédération, à Paris, pour les cinq expositions scolaires suisses, par l'intermédiaire de MM. F. Guex, directeur des Ecoles normales, et F. Zollinger, secrétaire à la Direction de l'éducation du canton de Zurich.

Le Musée scolaire cantonal de Lausanne a, entre autres, reçu :

1. Un exemplaire de l'*Homme clastique* du Dr Auzoux, modèle d'anatomie composé de pièces solides, qui peuvent aisément se monter et se démonter, s'enlever une à une, comme dans une véritable dissection.

2. La collection des *110 tableaux d'histoire naturelle*, de la maison Deyrolles, à Paris.

3. Une collection de *4 cartons à insectes*.

4. Le *Musée colonial des écoles*, par Jeamsenay.

5 Une collection en 12 tableaux du *Musée industriel des écoles*, par Dorangeon.

6. Une collection de 11 modèles pour l'enseignement des projections géométriques, par Jeanty.

7. Un globe terrestre de 0,5 m. de diamètre, édité par la maison Delagrave.

8. Un grand planisphère de la maison Delagrave.

M. Guex a aussi pu obtenir que Lausanne ait le privilège de présenter à ses visiteurs au Congrès romand les collections des travaux manuels des villes de Stockholm, Paris et Zurich, achetées, les deux premières, à l'Exposition de Paris pour être exposées dans les principales villes suisses. Elles exciteront, nous en sommes certain, le plus vif intérêt.

L. Hz.

LETTRE DE PARIS

Paris, le 20 juin 1901.

L'essai d'organisation de l'enseignement anti-alcoolique sur un programme complet et définitif, auquel je faisais allusion à la fin de ma précédente lettre, est celui de M. Pouillot, inspecteur d'académie à Bourges, de qui les récentes instructions à son personnel mériteraient, il me semble, la publicité la plus étendue.

A vrai dire, le mot d'*enseignement* est trop étroit pour désigner le vaste plan d'action que M. Pouillot trace aux maîtres de son ressort; celui d'*éducation* conviendrait mieux, car c'est d'une véritable éducation qu'il s'agit, et l'enseignement, au sens propre, n'y tient que la place et la valeur d'un moyen principal, parmi quelques autres de grande importance.

Très logiquement, M. l'Inspecteur d'Académie du Cher s'attache d'abord à bien définir le *but à atteindre*. Il y apporte, avec une grande netteté de vues, ce sens de la mesure qui fait défaut à certains apôtres de la tempérance dont le zèle, fort intempérant lui-même, voudrait amener la France entière à arracher ses vignes et à ne plus boire que de l'eau. Voici comment il s'exprime :

« *Eclairer* notre jeune génération sur les dangers que présentent pour la santé, pour l'intelligence et pour la volonté non seulement les excès, mais simplement l'usage régulier et habituel des boissons distillées; porter la conviction dans son esprit et, comme conséquence, lui inspirer une crainte salutaire de ces boissons, tel est le but à atteindre. Mais il est bien entendu que c'est contre l'alcool seul, contre les boissons distillées : eaux-de-vie, liqueurs, apéritifs, etc., qu'il faut concentrer toutes nos forces. Il ne faut pas confondre avec l'alcool, dont la consommation habituelle, si réduite qu'elle soit, est pernicieuse, les boissons fermentées (vin, bière et cidre) qui, à la condition d'être prises en quantité modérée, ont mérité le nom de *boissons hygiéniques*. (Très bien. *La réd.*) En sorte que le mot d'ordre doit être *tempérance*, c'est-à-dire usage modéré des boissons fermentées et abstinence de l'alcool et des boissons distillées ».

M. Pouillot ajoute que « c'est par l'école qu'il faut attaquer l'ennemi » ; que « c'est l'enfant, encore indemne, mais souvent exposé aux plus pernicioeux exemples, qu'il faut surtout préserver ». Cela n'empêchera du reste pas les maîtres de « songer également aux adultes, dont la vie est déjà gouvernée à demi par des habitudes auxquelles il est mal aisé de se soustraire, et dont les opinions, enracinées dès longtemps, sont par suite devenues difficiles à modifier ». Il faut, avec la plus inlassable constance, les éclairer, « les exhorter à s'affranchir de la redoutable action de l'alcool ». — Je note encore cette judicieuse remarque que, pour porter tous leurs fruits, les leçons et conseils doivent être donnés aux *filles* aussi bien qu'aux *garçons* :

« L'enseignement anti-alcoolique à l'école de filles doit même revêtir le double caractère d'une œuvre de *préservation personnelle* et de *préservation familiale*. S'il est essentiel, en effet, d'enseigner aux filles le moyen de se préserver du fléau de l'alcoolisme, il n'est pas moins utile de leur apprendre comment elles pourront en préserver la famille dont elles auront un jour le gouvernement intérieur ».

* * *

La seconde partie des instructions que j'analyse est consacrée à l'étude des *moyens d'action* qui sont à la disposition des maîtres pour former la jeunesse à la tempérance. Ces moyens sont : 1° *l'enseignement*, 2° *l'exemple*, 3° *l'association*. — Je ne puis reproduire ici, même en les résumant, les excellentes indications qui sont données à propos de chacun d'eux. Je me bornerai à dire en quelques mots ce que M. Pouillot entend par *l'enseignement*. Ce sont les « connaissances exactes et précises » dont il convient de munir l'enfant et l'adulte « sur les effets pernicioeux de l'alcool et par suite sur les dangers de l'abus des boissons fermentées et de l'usage habituel des boissons alcooliques pour l'individu, pour la famille et pour la société ». De telles connaissances font partie de *l'hygiène* et de la *morale*, matières déjà étudiées à l'école. D'où il résulte que l'on ne songe point à imposer aux maîtres un enseignement nouveau. On leur demande seulement d'*orienter* l'enseignement quotidien vers un but plus précis : « c'en est une conception plus pratique, plus réaliste, en même temps que plus morale. L'instituteur prêche la tempérance à ses élèves et leur fait prendre la résolution de s'abstenir de toute boisson distillée, comme il leur prêche la sincérité et la probité et leur fait promettre de ne jamais mentir ni voler ».

Il y aura des *leçons spéciales* et des *leçons occasionnelles*. Les premières développeront les notions d'hygiène et de morale dont il vient d'être question. Elles le feront sous une forme simple, familière, visant plus encore à émouvoir qu'à instruire ; elles frapperont l'imagination de manière à laisser des traces vives dans la mémoire et dans le cœur ; on y recourra, d'une part, à la méthode dite d'enseignement *par l'aspect* (une section du musée scolaire sera consacrée à l'alcoolisme, et M. Pouillot indique de quel maté-

riel : tableaux muraux, collections de couvertures de cahier et de bons points illustrés, cartes, tableaux de statistique, etc., elle devra être composée), et d'autre part à des *lectures*, ainsi qu'au *récit* commenté de certains faits divers recueillis dans les journaux. Par leçons occasionnelles, il faut entendre celles que permettront de donner, d'une façon moins dogmatique et à toutes les époques de l'année, certains exercices scolaires quotidiens dont les sujets seront, de temps à autre, choisis particulièrement à cette intention : lecture, récitation, dictée, composition française, problèmes d'arithmétique, exercices d'écriture.

*
* * *

Le programme des leçons spéciales d'anti-alcoolisme a été fixé par l'arrêté ministériel du 9 mars 1897. M. Pouillot le reproduit, puis le précise et le développe dans une troisième partie, qui est malheureusement inanalysable, et que je souhaiterais que vous eussiez sous les yeux. Vous y verriez d'abord quelle quantité de faits instructifs, décisifs, portant en eux un enseignement solide et fort, bien que strictement utilitaire, peut être rassemblée et méthodiquement distribuée sous ces titres généraux d'*Hygiène de la boisson*, (*a*) boissons fermentées ; *b*) boissons distillées ; *c*) boissons distillées additionnées d'essences aromatiques ; — renseignements statistiques ; — boissons saines dont il faut préconiser l'usage) et d'*Hygiène du foyer domestique*, (*a*) hygiène générale de la maison d'habitation et de l'alimentation, à la campagne et à la ville ; *b*) hygiène morale ; conseils aux jeunes filles). Vous y verriez ensuite, dans la partie proprement morale (dont les subdivisions sont les suivantes : *a*) devoirs de l'homme envers lui-même, *b*) devoirs de l'homme envers sa famille, *c*) devoirs de l'homme envers ses semblables, *d*) rôle de la femme dans la lutte contre l'alcoolisme), par l'emploi de quelles ressources un bon maître peut donner à l'enseignement anti-alcoolique, comme j'ai dit plus haut, le caractère d'une véritable éducation : j'entends par là une instruction qui atteint par delà l'intelligence la conscience même, qui va remuer dans le fond de l'âme les sources dormantes de la moralité.

H. MOSSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — **Les enfants faibles d'esprit.** Depuis une douzaine d'années, il existe en Suisse une association qui s'est imposé comme tâche l'éducation et l'instruction des enfants faibles d'esprit et, conséquence naturelle, des enfants peu doués. Cette société, qui mérite les encouragements des autorités et des particuliers, a tenu dernièrement, les 10 et 11 juin écoulé, sa troisième conférence à Berthoud, à laquelle assistaient une centaine de personnes venues de tous les coins de notre pays, mais principalement de la Suisse allemande. La Suisse française n'avait envoyé qu'une dizaine de représentants.

Le lundi, M. le Dr Ganguillet, médecin à Berthoud, et M. le Dr Guillaume, de

Berne, ont présenté des rapports bien documentés sur la première enquête faite dans seize cantons concernant les enfants faibles d'esprit. M. le Dr Guillaume a déclaré, entre autres, que cette catégorie d'enfants n'était pas plus nombreuse chez nous que chez les autres peuples. Cette constatation avait sa raison d'être.

Comme les décisions ont été votées dans leur texte allemand, je vous en traduis sommairement le sens :

1. Une requête sera adressée aux autorités fédérales dans le but d'obtenir, pour les enfants faibles d'esprit, une modeste part de la subvention qu'allouera la Confédération aux écoles publiques.
2. On demandera au Conseil fédéral que l'enquête commencée s'étende non seulement à toutes les écoles publiques, mais aux classes spéciales et aux établissements pour enfants faibles d'esprit.
3. Enfin, le même Conseil fédéral sera prié de faire continuer cette enquête chaque année pour les enfants qui doivent entrer à l'école, et on lui demandera, en outre, de bien vouloir prendre à sa charge une partie des frais.

Tout le monde étant d'accord, la discussion n'a pas été longue. Seulement M. Piaget, directeur des écoles primaires de Neuchâtel, a fait une observation à laquelle se sont ralliés tous les délégués. C'est que les enquêtes ne soient pas faites uniquement par les membres du corps enseignant, mais qu'on charge un médecin de les diriger et de les contrôler. De cette façon, on pourra ajouter une foi entière aux résultats qu'elles donneront.

La seconde journée a été consacrée à la question suivante, qu'ont développée avec beaucoup de talent M. Kœlle, directeur de l'Asile de Regensberg (Zurich), et M. Heimgartner, également directeur d'un autre asile à Masans (Grisons) :

Quelle est la meilleure méthode d'éducation et d'instruction à employer dans les classes pour enfants peu doués et dans les établissements pour enfants faibles d'esprit, afin de mettre à leur disposition le moyen de gagner autant que possible leur propre vie ?

Le sujet est vaste, il est complexe, car on doit se demander aussi ce qu'il faut faire de ces pauvres infortunés lorsqu'ils quittent ou la classe ou l'asile. Les débats qui ont suivi ces deux rapports se sont efforcés d'élucider surtout ce côté de la question. Des jalons ont été posés ; la solution juste viendra plus tard. En attendant, on a voté quinze conclusions dont nous reproduisons les idées principales :

1. La faiblesse d'esprit résulte de dispositions que l'enfant apporte au monde ou d'une maladie contractée dans sa première jeunesse. La conséquence est que cet être ne peut pas faire usage de ses quelques facultés.

2. Le rôle de l'enseignement doit donc consister à développer en lui le don d'observer, d'étudier, de comparer et de juger. Pour cela, il faut avoir recours à une méthode particulière où les formes, les couleurs, les nombres, etc., tiennent une grande place. Peu à peu, l'enseignement doit conduire l'élève à juger par soi-même.

3. A côté des branches élémentaires, on introduira les travaux manuels, non pour préparer l'enfant à son futur métier, mais pour aider au développement de son esprit. L'agriculture n'aura pas une plus large part que les autres travaux.

4. L'éducation morale rencontre les mêmes difficultés. L'enfant faible d'esprit est faible aussi par rapport à la compréhension de ses devoirs. Il faudra suivre une marche analogue.

5. Le faible d'esprit est inguérissable. C'est pourquoi on ne peut, avec lui, qu'atteindre un certain degré d'instruction et d'éducation.

6. Enfin, pour le choix d'un métier, il faut s'arrêter à celui qui tiendra l'enfant dans la dépendance d'une autre personne, puisque ce malheureux ne pourra jamais disposer librement de ses facultés. L'agriculture et le travail en fabrique répondent le mieux à ce but.

Naturellement que ce résumé est forcément incomplet. Mais, pour le moment, on voit la direction que prend la méthode, et cela suffit.

Déjà plusieurs localités ont ouvert des classes spéciales et les succès que l'on obtient encouragent à continuer. Nous avons vu, entre autres, des objets confectionnés par des élèves de Berthoud, qui ont fait l'admiration des délégués.

On doit donc souhaiter que le mouvement s'accroisse. Toutefois, à notre humble avis, il est prudent d'établir une ligne de démarcation bien tranchée et dont il ne faudra s'écarter qu'exceptionnellement : les enfants peu doués dans des classes spéciales et les enfants faibles d'esprit dans des établissements ou asiles, appliquant, dans la mesure du possible, la méthode si bien définie par les deux honorables rapporteurs.

P. CÉSAR.

JURA BERNOIS. — Cours de répétition. Un cours de répétition pour les instituteurs et institutrices du Jura est projeté à Porrentruy du 12 au 22 août. Les branches d'enseignement qui feront l'objet de leçons et d'études méthodiques sont la lecture, le calcul, le chant, le dessin et la gymnastique. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 30 juin par les inspecteurs primaires.

— **Cours professionnel pour maîtresses d'ouvrages.** Ce cours aura lieu à Delémont du 22 juillet au 14 septembre. Les deux derniers jours seront consacrés aux examens du brevet. L'examen d'admission aura lieu le 8 juillet.

— **Scolarité insuffisante.** Plusieurs écoles des districts de Moutier et de Delémont n'ayant pas atteint le minimum légal des semaines et des heures de classe, la Direction de l'instruction publique les avise que si cette négligence se renouvelle, il sera fait application des mesures prévues par la loi scolaire.

— **Nominations.** M. Arnold Rossel est confirmé comme maître interne à l'école normale de Porrentruy. M. James Juillerat, maître de gymnastique à l'école normale de Porrentruy, est chargé du même enseignement à l'école cantonale. Mlle Ida Rieulé est nommée à l'école secondaire des filles de Neuveville.

H. G.

— **Synode libre de Delémont.** Il s'est réuni le 15 juin, à Delémont, sous la présidence de M. Péquegnat.

M. Mouche, instituteur à Courtételle, a donné une leçon de dessin aux élèves de troisième année scolaire.

M. Juncker, directeur du progymnase, lit la première partie d'un mémoire intéressant sur la lecture dans les écoles. A côté des règles générales à observer pour arriver à une bonne lecture, l'auteur cite et corrige une foule de fautes de prononciation et d'accentuation propres à notre région.

Les comptes présentent un actif de 144 fr. 45, y compris 60 fr. appartenant à la bibliothèque. Celle-ci est en déficit de 33 ouvrages, que le bibliothécaire n'a pas inscrits et qui sont probablement perdus. On décide de percevoir une contribution annuelle de 2 fr. pour remonter un peu la collection des 140 volumes restants.

Après un rapport sur la dernière assemblée des délégués du *Lehrerverein*, le Synode décide de renvoyer à la prochaine séance la revision des statuts et les nominations.

Plusieurs instituteurs signent une requête au Conseil exécutif pour dispenser le corps enseignant de tout service militaire après l'école de recrues. Cette requête émane du syndic de Moutier.

H. GOBAT.

NEUCHÂTEL. — Nécrologie. La mort, cette terrible faucheuse, vient d'enlever au corps enseignant neuchâtelois un de ses jeunes membres d'entre les plus dévoués et les mieux qualifiés.

EDOUARD CLERC naquit à Môtiers en 1879 et, après avoir fréquenté toutes les

classes primaires de son village, entra, au printemps de 1892, à l'école secondaire de Fleurier où il ne tarda pas à se faire remarquer par sa vive intelligence, son ardeur infatigable au travail et par un sérieux que bien peu de jeunes gens possèdent à cet âge. Il en sortit en automne 1897 pour passer ses examens d'Etat, qu'il réussit brillamment.

A peine en possession de son brevet, il fut appelé à remplacer l'instituteur de la 1^{re} classe de Boudry, d'octobre à décembre, et, au printemps de 1898, il fut nommé au poste d'instituteur de la 1^{re} classe mixte de St-Blaise, poste qu'il a desservi jusqu'au moment où la maladie et la mort sont venues l'arracher à sa famille, à sa fiancée, à ses collègues et à sa chère école qu'il aimait tant et au bien de laquelle il se consacrait tout entier.

Un nombreux convoi funèbre l'a accompagné à sa dernière demeure. M. Monnard, pasteur à Môtiers, M. Latour, inspecteur scolaire, représentant le Département de l'Instruction publique, M. Rosset, pasteur à St-Blaise, délégué de la Commission scolaire de cette localité, et M. Hoffmann, instituteur à Neuchâtel, au nom du corps enseignant neuchâtelois, ont tour à tour fait l'éloge du défunt et exprimé les regrets que son départ prématuré a fait naître dans les cœurs de tous ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier ses belles qualités de cœur et d'esprit.

Nous exprimons encore ici à sa famille et à sa fiancée si cruellement affligées, l'expression de notre vive et profonde sympathie. L. R.

— **Matériel scolaire.** — Le service du matériel scolaire gratuit vient d'envoyer à toutes les classes primaires du degré moyen et supérieur, à titre de matériel de classe, un exemplaire du *Livret d'enseignement antialcoolique* par J. Baudrillard.

Les classes du degré supérieur ont, de même, reçu un exemplaire de chacun des deux ouvrages suivants: *Histoire d'une bouteille*, par J. Baudrillard et *La Fillette bien élevée*, par M^{lle} Sagnin.

Voilà trois ouvrages excellents et qui ont été les bienvenus.

Nous sommes certain d'être l'interprète de nos collègues en remerciant très sincèrement le Département de l'Instruction publique pour ce gracieux et si utile envoi. C. HINTENLANG.

VAUD. — Essertines-sur-Rolle. — Le Conseil général d'Essertines-sur-Rolle a porté de 100 à 150 francs l'augmentation du traitement de l'instituteur, proposée par la municipalité.

Les communes du district où les instituteurs n'ont que le minimum légal de 1400 francs ne sont plus qu'une infime minorité.

NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

Exposition cantonale vaudoise et exposition nationale des Beaux-Arts, à Vevey, en 1901. Le numéro 4 du *Journal officiel illustré* contient une série d'articles du plus vif intérêt; un Vevey industriel, par Octave Kramer; une charmante description du chemin de fer funiculaire Vevey-Chardonne-Pélerin; une aquarelle « En plein vignoble » par Paul Huguenin; un compte rendu de la dernière fête des narcisses, à Montreux, avec des illustrations très réussies. M. le pasteur Alfred Cérésolle ne pouvait manquer d'y apporter sa contribution. L'auteur de *Jean-Louis* y donne un article que tous les Vaudois liront avec plaisir « Proverbes du cru et devises vaudoises ».

On sait que la *Société suisse des maîtres des écoles normales* se rendra à Vevey le dimanche 14 juillet prochain et que la *Société pédagogique de la Suisse romande* y passera la seconde journée du Congrès de Lausanne, le mardi 16 juillet.

Comme à Yverdon, beaucoup d'instituteurs choisiront Vevey comme but d'une excursion scolaire. Nous ne pouvons que les y engager vivement.

PARTIE PRATIQUE
ÉCOLE ENFANTINE
LEÇON DE CHOSES

L'eau.

Matériel d'intuition : De l'eau dans une cuvette, dans un verre, un peu de lait et du café noir.

I. Provenance de l'eau. — II. Ses propriétés et qualités. — III. Son utilité.

I. PROVENANCE DE L'EAU.

En montrer et demander ce que c'est.

— Où voit-on de l'eau ? (Dans le lac, dans les ruisseaux, les rivières, les fleuves, les étangs, les puits, les fontaines, les rigoles, sur les chemins par la pluie, etc., etc.)

— Où prend-on l'eau ? (A la fontaine, au robinet de cuisine, etc.).

— D'où vient cette eau ? (D'un lac, d'un cours d'eau, d'une source).

— Qui amène de l'eau au lac ? (Fleuves, ruisseaux, rivières).

— Où la prennent-ils ? (Fonte des neiges, pluie).

II. PROPRIÉTÉS ET QUALITÉS DE L'EAU.

1. *L'eau coule.* — Que fait l'eau pour arriver dans les fontaines ? (Elle coule). En faire couler devant les enfants.

— Quelles choses peuvent couler aussi ? (Vin, lait, etc.).

Pour faire saisir la différence entre un corps solide et un corps liquide, parler des ustensiles contenant les liquides. Faire remarquer que l'eau s'étend, se répand, qu'on peut y plonger quelque chose, y mélanger un autre liquide, etc.

2. *L'eau mouille.* — En faire couler un peu dans une assiette puis la vider et demander si toute l'eau a disparu.

— Comment est l'assiette et qu'est-ce que l'eau lui a fait ? (Elle l'a mouillée).

— Que peut-elle mouiller aussi ?

Permettre aux enfants de plonger leurs mains dans l'eau.

3. *L'eau s'évapore.* — Que fait-on aux mains, aux assiettes mouillées ? (On les essuie).

— Et qu'arriverait-il si on ne les essuyait pas ? (Elles sécheraient d'elles-mêmes).

— Qu'est-ce qui sèche sans être essuyé ? (Le linge, les routes).

— Que fait donc l'eau qui les mouillait ?

4. *L'eau est incolore.* — Comment les mains sortiraient-elles de l'encre, du vin ? (Noires, rouges).

— Et de quelle couleur sortent-elles de l'eau ?

— Pourquoi ne changent-elles pas, tandis que l'encre les noircit, que le vin les rougit ?

5. *L'eau est transparente.* — Jeter un grain de sucre dans l'eau et regarder comment il fond.

— Peut-on également le voir fondre dans le lait, dans le café ?

— Pourquoi le voit-on dans l'eau ?

6. *L'eau n'a pas de goût.* — Donner un peu de lait à boire à un enfant, puis renouveler l'expérience après avoir, à l'insu de ce dernier et sous les yeux des autres, versé un peu d'eau dans le lait.

Demander s'il trouve une différence entre cette seconde boisson et la première.

Répéter en ajoutant cette fois au lait du café noir.

— Le goût a changé ; comment se fait-il donc que la fois précédente il soit resté le même, malgré le mélange de l'eau avec le lait ?

III. UTILITÉ DE L'EAU.

1. *L'eau désaltère.* — Pourquoi et quand boit-on du lait, du café ? (Pour se désaltérer, se nourrir).

— Pourrait-on aussi se nourrir avec de l'eau ?

— Pourquoi boit-on de l'eau ? (Pour se désaltérer).

— Qui boit de l'eau ? (Gens et bêtes).

2. *L'eau est employée dans l'alimentation.* — Peut-on boire le café en poudre comme on l'achète ?

— Que fait-on pour le rendre buvable ?

— N'emploie-t-on l'eau que pour préparer cette boisson ? (Énumération de quelques aliments et mets).

Faire trouver qu'en cuisine l'eau sert à dissoudre, délayer, attendrir les aliments.

3. *L'eau nettoie et rafraîchit.* — Est-ce toujours pour cuire les légumes qu'on les met dans l'eau ? (Pour les laver).

— Ne lave-t-on que les légumes avec de l'eau ? (Lessive, toilette, nettoyages divers).

4. *L'eau est nécessaire aux plantes.* — Qui a aussi besoin d'être rafraîchi, surtout en été ? (Les plantes).

— Comment se rafraîchissent-elles ? (Pluie, arrosage).

— Ne leur faut-il de l'eau que pour se rafraîchir ? (Condition de vie).

5. *L'eau humidifie la terre, éteint les incendies.* — N'arrose-t-on, ne jette-t-on de l'eau que sur les plantes ?

6. Si l'occasion le permet, faire trouver aussi que l'eau produit la vapeur.

Cet exposé étant trop étendu pour faire le sujet d'une seule leçon, devra servir à plusieurs entretiens qui permettront de prendre plus en détail les éléments qui le composent.

E. W.

LANGUE MATERNELLE

Degré inférieur.

Les cinq sens.

Exercices de langage.

I

J'ai deux yeux : je vois. Vous voyez aussi ; comment appelle-t-on ceux qui ne voient pas ? Chacun de vous nommera quelqu'un ou quelque chose qu'il voit à l'école. — Nommez d'abord des personnes, et dites cela dans une phrase entière :

Ex : Je vois des camarades — des garçons — des filles — des frères — des sœurs — Louis — Charles — Rose — Jeanne — le maître — la maîtresse.

Nommez des choses que vous remarquez dans la classe. (Les réponses se font à tour de rôle en commençant par les élèves les moins avancés ; défense de donner une réponse déjà entendue).

Je vois des bancs — des tables — un pupitre — une armoire — des tableaux des cartes, etc.

Dites ce que vous voyez de la fenêtre.

Ex : Je vois des arbres — des maisons — des routes — des jardins — des champs — des villages — le lac — la rivière — le ciel — les nuages — le soleil.

Que voyez-vous dans votre chambre ? au jardin ? dans la campagne ? sur l'eau ? dans l'air ? dans le ciel ?

Nommez les couleurs que vous préférez. — Indiquer des objets blancs — noirs — gris — bleus — verts — jaunes — rouges.

Nommez des objets ronds — carrés ou rectangulaires — droits — courbes — longs — courts — épais — minces — dressés — couchés.

Vous m'indiquerez des qualités que l'on peut voir dans les choses que je nommerai :

Le ciel (est bleu). Les étoiles (sont brillantes). La lune (est ronde). L'arc-en-ciel. La montagne. La vallée. La forêt voisine. La route qui va à X. Le sentier.

La chambre d'école. Le mur. Le tableau. La fenêtre. La porte. L'escalier. Le toit.

Le papier à écrire. Le crayon. L'encre. La craie. L'ardoise. Le verre (transparent). Le bois (opaque).

II

J'ai deux oreilles : j'entends. Vous entendez tous aussi. Ceux qui n'entendent pas sont sourds. Chacun de vous me dira ce qu'il entend.

1. *A l'école* : parler, chanter, marcher, rire, chuchoter.

2. *Au dehors* : crier, siffler, jouer, aboyer, miauler, bêler, beugler, bourdonner, gazouiller, sonner, frapper, grincer, craquer, tonner.

Vous répéterez mes paroles et vous m'indiquerez le mot qui marque le bruit que l'on entend :

L'enfant pleure. Louis rit. Le malade gémit. L'ouvrier chante. Le musicien joue. La trompette résonne. Le tambour bat. La cloche sonne. Le feu pétille. Le ruisseau murmure. Le vent souffle. L'oiseau siffle. La poule caquète. L'abeille bourdonne. Le chat miaule. La brebis bêle. Le chien aboie. La vache beugle. Le cheval hennit. L'âne braie. Le porc grogne.

Dites ce que vous aimez à entendre — ce que vous n'aimez pas à entendre.

III

Nous avons un nez : nous sentons les odeurs. Nommez des fleurs qui sentent bon.

Ex : le muguet, la violette, la rose, l'œillet, le réséda, la jacinthe, l'héliotrope, la giroflée, le jasmin.

Qu'est-ce qui répand aussi une odeur agréable ?

Le foin, la résine, le camphre. La fraise, la framboise, la pomme, la poire, le coing, l'orange. Le thé, le café.

Vous relèverez dans les phrases suivantes les qualités que l'on perçoit par le nez :

La rose a un parfum agréable. Le foin est parfumé. Le fumier est nauséabond. L'odeur du pétrole est désagréable. Le sapin a une odeur résineuse. Le rôti a une odeur alléchante. Le muguet a un parfum délicieux. L'odeur de l'essence de térébenthine est pénétrante. L'ammoniaque a une odeur piquante.

IV

Nous avons une bouche : nous goûtons les aliments.

Indiquez ceux que vous prenez ordinairement :

Ex : Le pain, la viande, les légumes, les fruits, le potage, le lait, le café, l'eau, etc.

Chacun de vous me dira celui qu'il préfère.

Comment nomme-t-on ce qui peut se boire ?

Nommez des boissons — des fruits — des légumes.

Dans les paroles suivantes, que vous répéterez, vous relèverez les qualités des aliments dont nous parlons.

Le pain est savoureux. La viande est appétissante. La cerise est sucrée. La pomme est acide. La fraise est juteuse. Le lait est rafraîchissant. La bière est amère. L'eau est saine. Le vin est capiteux. La farine est fade. L'eau de la mer est salée.

V

Nous avons des mains et des doigts pour toucher et pour saisir les objets.

Dites à tour de rôle ce que vous devez tenir à l'école — au repas — au travail — en voyage.

Que tient le paysan ? le forgeron ? le menuisier ? le maçon ? le cordonnier ? le batelier ? le cocher ? l'écrivain ? le lecteur ? le facteur ? la dame ? la cuisinière ? la servante ? etc.

Dans les phrases suivantes, vous noterez les qualités que l'on apprend à connaître par le toucher.

La surface de l'ardoise est lisse. Mon papier est uni. Le verre est poli. La plume est élastique. Le crayon est léger. La craie est tendre. L'aiguille est pointue. La lame est tranchante. La pierre est dure. La brique est rugueuse. Le marbre est froid. L'eau est fraîche. La flamme est chaude. Le velours est doux.

Avec la main on peut :

Toucher, saisir, palper, froisser, frotter, écraser, presser, soulever, pincer, rapprocher, écarter, séparer, arracher, rompre, lier, planter, frapper, caresser, secouer, balancer, pousser, tourner.

Donnez un complément à chaque verbe.

U. B.

COMPOSITION

Le pêcheur à la ligne.

PLAN

Dépeindre un homme équipé pour la pêche à la ligne. Il se rend de grand matin à un endroit où il sait qu'il trouvera du poisson. Préparatifs. Il dispose sa ligne et la lance dans l'eau. Longue attente. Fausses joies. Enfin le bouchon s'enfonce, le pêcheur retire vivement sa ligne : le poisson est pris. Imaginez des incidents. L'intrépide pêcheur prend ses repas tout en pêchant. Le soir venu, il rentre chez lui satisfait de sa journée.

Le vieux Jean est le plus intrépide pêcheur à la ligne qui existe dans toute la vallée de la Seine. A peine le jour commence-t-il à luire, qu'il va examiner l'état du ciel et la direction du vent.

« Le temps est favorable ce matin, se dit-il en lui-même, je n'ai point une minute à perdre. »

Aussitôt, il endosse son costume de pêche et met sur sa tête un chapeau de paille à larges bords, qui le garantira des rayons du soleil.

Il prépare des lignes, fait une ample provision d'amorces, vers de terre, mouches, asticots, blé du nord, dont les graines ont macéré quelques jours dans l'eau ; il n'oublie rien de tout cela. Il bourre son carnier des provisions nécessaires pour la journée et le voilà qui se dirige à grands pas vers la rivière. C'est qu'il connaît les bons endroits, le vieux père Jean, il connaît les parages que fréquentent de préférence les ablettes, les goujons, les perches et les autres espèces de poissons. Arrivé sur le bord de la rivière, il lance sa ligne dans l'eau. Tout à coup il s'aperçoit que le bouchon commence à s'enfoncer. Son visage s'illumine. Il se voit déjà, en imagination, possesseur d'une magnifique friture ; mais ce n'est qu'une fausse joie. Jean tire sa ligne, les hameçons pendent à l'extrémité, dépouillés de l'amorce qui les recouvrait, mais aucun poisson ne palpite, harponné par leurs pointes acérées, tout est à recommencer. Au bout d'un bon quart d'heure, de nouveaux indices révélateurs annoncent que cette fois Jean sera plus heureux. Il sent que sa ligne est tirée par saccades ; plus de doute, il y a un poisson au bout. Alors le pêcheur enlève sa ligne avec précaution et en se conformant à toutes les règles de l'art. Un superbe goujon pend à l'extrémité, et bientôt il est enfermé dans le filet destiné à le recevoir.

A partir de cet instant, la mauvaise chance est rompue : ablettes, perches, goujons, blanchailles se succèdent avec rapidité. Le butin augmente à vue d'œil. Ce succès donne du courage au vieux pêcheur. Parfois il n'hésite pas à entrer dans l'eau jusqu'aux genoux, pour manœuvrer sa ligne plus aisément. Tout à coup, son chapeau tombe dans la rivière, emporté par un coup de vent. Sans se déconcerter, il le rattrape avec le bâton de sa ligne. L'heure du repas arrive, Jean se met à manger, mais sans interrompre sa pêche, car il juge qu'il n'a pas un instant à perdre.

Cependant le soleil s'incline à l'horizon ; il faut regagner le logis. Jean s'éloigne à regret des bords de la rivière. Toutefois, comme la pêche a été fructueuse, il rentre chez lui le cœur content ; il se dit : j'ai bien employé ma journée.

(Communication de A. Cuchet.)

LARIVE et FLEURY.

DICTÉES

L'Afrique.

L'Afrique frappe par l'uniformité de ses côtes. Elle ne possède ni les profondes échancrures de l'Europe, ni les vastes presqu'îles de l'Asie. L'équateur la partage en deux parties inégales. Le désert du Sahara occupe plus de la moitié de l'Afrique septentrionale ; c'est une plaine aride, couverte de pierres et de sables mouvants, que le simoun transporte en vagues immenses à des distances considérables, ensevelissant parfois les caravanes qui ont le malheur de se trouver sur leur passage. Les ossements blanchis des voyageurs, des chevaux et des chameaux sont les jalons qui indiquent aux nouveaux explorateurs le chemin parcouru par ces infortunés.

On y découvre cependant de loin en loin, mais toujours à des distances considérables, de fraîches oasis où croissent le grenadier, le palmier et le dattier. La plus grande des îles africaines est Madagascar, qui appartient aux Français depuis quelques années. L'Afrique est le berceau de la race nègre, remarquable par ses cheveux crépus et ses grosses lèvres. Ce sont des esclaves nègres qui cultivent la canne à sucre et le caféier (cafier) dans les plantations américaines.

C. KOHLHEIM.

Les salines de Wieliczka.

Sans des guides sûrs, le voyageur s'égarerait infailliblement au milieu du labyrinthe de salles, de passages, de magasins qui s'offrent à lui. Pour tout voir et tout visiter, on a calculé qu'il faudrait passer dans ces lieux quatre semaines, en marchant huit heures par jour. La longueur de tous les passages est évaluée à 432 km. A l'aspect de ces profondes cavernes, des parois, des voûtes, des piliers de sel réfléchissant comme le cristal la clarté des lampes et des torches, le spectateur se croirait transporté dans un palais enchanté des Mille et une Nuits. Des stalactites qui, partout se déposent sous mille formes charmantes ou bizarres, ajoutent encore à l'étrangeté du spectacle. Au premier étage, la chapelle St-Antoine creusée dans la mine, ne se compose que de sel. L'autel, les statues, les colonnes, la chaire, les ornements, tout est en sel. Au second étage, on voit un lac de cent septante mètres de long et profond d'une douzaine, formé par les infiltrations de l'eau dans l'épaisseur de la saline. Une barque s'offre au visiteur qui veut en parcourir les rives.

(Magasin pittoresque.)

J. BAUDAT.

ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE

Le nombre 5.

BASE CONCRÈTE : Les doigts de la main.

Nommer les doigts : pouce, index, majeur, annulaire, petit doigt (auriculaire).

Les énumérer : premier, deuxième..... cinquième. Faire lever : le deuxième doigt, le cinquième, le premier, le quatrième, le troisième.

Montrer : un doigt, trois doigts, quatre doigts, cinq doigts.

Compter sur les doigts : de *un* à *cinq* et de *cinq* à *un*.

Même exercice, sans regarder les doigts.

Compléter le nombre *cinq* : Combien y a-t-il de doigts après le majeur ? après l'index ? après l'annulaire ? — Combien comptez-vous de doigts après le quatrième ? après le deuxième ? après le troisième ? après le premier ?

Que faut-il ajouter à 4 pour avoir 5 ? à 3 ? à 1 ? à 2 ?.

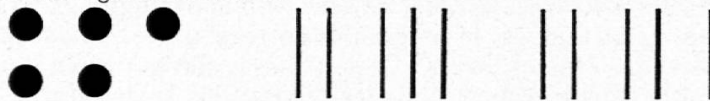
$$5 = 3 + ? \quad 5 = 2 + ? \quad 5 = 4 + ? \quad 5 = 1 + ?$$

QUESTIONS CONCRÈTES D'ADDITION ET DE SOUSTRACTION

1. Vous tenez la plume avec trois doigts ; combien sont inoccupés ?
2. Louis, qui tient mal son crayon, le manie avec deux doigts ; combien de doigts restent oisifs ?
3. Pour montrer un objet, vous levez l'index ; combien de doigts restent inactifs ?
4. Vous avez trois heures de leçons le matin et deux heures l'après-midi. Combien d'heures d'école par jour ?
5. Marie a manqué hier une heure d'école. Pendant combien d'heures a-t-elle été présente ?
6. Dans la famille de Pierre, il y a les parents et trois enfants. Combien compte-t-elle de personnes ?
7. Si deux des enfants sont absents, combien reste-t-il de personnes à la maison ?
8. La petite Henriette demeure seule avec sa mère. Combien y a-t-il de personnes de moins chez elle que chez Pierre ?

EXERCICES ÉCRITS

Faire copier les figures suivantes :



Ecrire 5 u (*a, o, é, i*). Combiner 5 points de diverses manières. Dessiner une fleur à 5 pétales. U. B.

GÉOMÉTRIE

Solution du problème pour les maîtres ; voir n° 23 de l'*Educateur* :

p = perpendiculaire ; c = côté ; s = surface.

$$p^2 = c^2 - \left(\frac{c}{2}\right)^2 = \frac{3}{4} c^2 \quad \text{d'où} \quad p = \frac{c}{2} \sqrt{3}$$

La perpendiculaire vaut la moitié du côté multipliée par la racine carrée de 3.

$$s = \frac{c}{2} \times \frac{c}{2} \sqrt{3} = \frac{c^2}{4} \sqrt{3} = \left(\frac{c}{2}\right)^2 \sqrt{3}$$

La surface du triangle équilatéral vaut le carré du demi-côté multiplié par la racine carrée de 3.

En appliquant cette formule à l'*hexagone régulier* on obtient

$$s = c^2 \times \frac{3}{2} \sqrt{3}$$

PIDOUX-DUMUID.

COMPTABILITÉ

Devis pour la construction d'étables à porcs.

M. Ducret entrepreneur vous charge d'établir, d'après données ci-dessous, le devis à présenter à votre oncle qui désire faire construire des étables à porcs dans une partie de sa remise :

Dimensions, murs extérieurs non compris : longueur 5,30 m.; largeur 2,60 m.; hauteur 2,60 m. Etables à diviser en 3 loges égales par 2 galandages intérieurs de 0,10 m. d'épaisseur et 1,30 m. de hauteur. Trois des murs de la remise seront utilisés (ceux du fond, de droite et de gauche); il suffira de faire neuf un galandage pour la face d'entrée. Ce galandage sera en plots de 15 cm.; il y sera ménagé 3 ouvertures de 1,70 m. \times 0,90 m. pour portes et 3 dites de 0,30 m. \times 0,20 m. pour lucarnes. Le sol sera recouvert, avant la construction des galandages intérieurs, d'un béton de 0,07 m. avec chape de 2 à 3 cm. Dans chaque loge se trouvera un plancher brut reposant sur des solives. Le creux à purin sera un cube de 1,10 m. de côté. Auges en ciment; portes en cerisier; couverture existante.

Prix: Galandage de 15. cm. à 6 fr. le m²; id. de 10 cm. à f. 4,50, rendus crépis. Rhabillages des anciens murs f. 0,60 le m². Béton avec chape f. 4,20 le m². Creux à purin avec couvercle à f. 0,05 le l. Plancher brut y compris solives et clouteries à f. 1,50 le m². Fourniture et pose de 3 auges à f. 9 pièce; idem de 3 portes, rendues ferrées à f. 11 pièce. En bloc, pour fondations du galandage, pour percer le vieux mur en face du creux à purin, enlèvement des déblais f. 15.

NOTES

Béton. — Mélange de cailloux, chaux, sable et eau.

Chape. — Enduit de ciment sur béton.

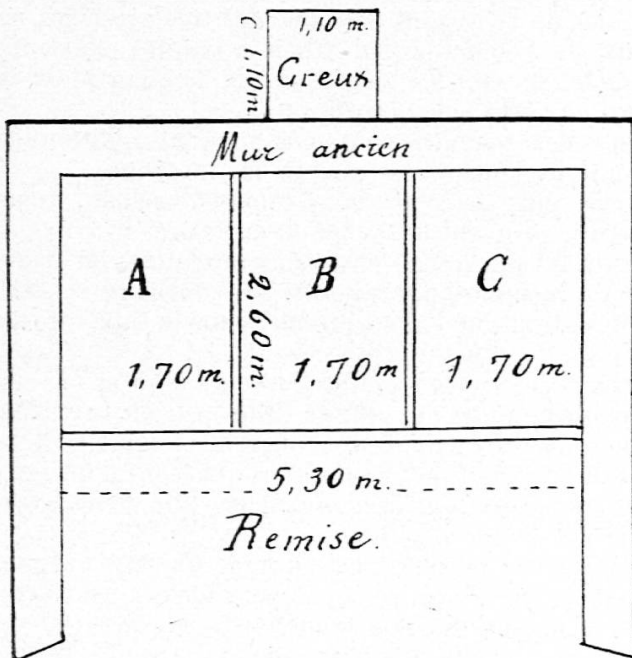
Solive. — Pièce de bois supportant un plancher.

Auge. — Mangeoire. Se place dans le galandage de face.

Porte en cerisier. — Le bois de cerisier a la propriété de ne pas être rongé par les porcs. (Voir étude de M. Gavillet, économiste à Cery, dans le bulletin de la Société d'agriculture).

En bloc. — Lorsque le travail est trop difficile à détailler, entrepreneur et propriétaire s'entendent pour en fixer la valeur.

L. et J. MAGNIN.



Croquis coté

PLAN DU SOL

Echelle: 1 cm. pour 1 m.
Les cotes sont en cm.

- A. Loge pour 3 porcs à l'engrais.
- B. Loge pour laie
- C. Loge pour porcelets

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Substances médicinales de provenance étrangère.

Quinquina. — Cet arbre croit dans les régions tropicales de l'Amérique du Sud à une altitude variant entre m. 1600 et m. 2400 ; on l'a acclimaté aussi en Algérie, en Malaisie, à la Réunion.

Le mot *quinquina* signifie écorce des écorces en langage péruvien ; il nous prouve sans phrases la valeur que lui reconnaissent les habitants de son pays d'origine.

Pendant assez longtemps ceux qui récoltaient le quinquina, les *cascailleros*, coupaient les arbres pour en prendre l'écorce, ce qui aurait amené à bref délai l'épuisement des plantations. Des hommes compétents conseillèrent alors d'enlever cette écorce partiellement et de laisser au temps le soin de cicatriser les blessures de l'arbre ; poussant plus loin l'esprit d'invention, ils essayèrent d'entourer de mousse l'arbre dépouillé et l'écorce recrut plus vite, plus lisse, bien qu'aussi riche en quinine.

Une fois enlevée cette écorce est découpée en tablettes qu'on entasse au soleil comme si c'étaient de simples bûches. Il y a trois espèces de quinquina, leurs propriétés sont un peu différentes. Le gris est surtout employé comme tonique, le jaune combat la fièvre et le rouge a les qualités réunies des deux premiers.

On utilise le quinquina ou quina pour préparer des tisanes, des vins ; on en extrait aussi la quinine, précieux médicament dans les pays ravagés par les fièvres.

Ricin. — Dans quelques parterres de notre pays, nous admirons le ricin herbacé ; en cultivant la même plante en serre, elle deviendrait en quelques années un arbre magnifique. Ses feuilles palmées sont d'un beau vert ; les fleurs en panicule donnent naissance à un fruit épineux formé de trois coques qui renferment chacune une graine. Ces graines fournissent une huile qui s'utilise en médecine comme on sait ; l'industrie la fait entrer également dans la composition de certains savons.

Une particularité assez peu connue : l'huile fraîche, extraite à froid, n'est pas purgative, c'est pourquoi les Chinois peuvent l'employer sans inconvénient dans leur cuisine ; mais si on exprime cette huile à chaud ou si elle rancit, elle est transformée en remède. Les graines du ricin sont des amandes très agréables au goût, il serait pourtant dangereux de vouloir les substituer à l'huile ; elles sont vénéneuses, à un degré fort variable, suivant les tempéraments, la quantité et la qualité des aliments ingérés avant ou après leur absorption.

L'huile de ricin est le meilleur des purgatifs, sinon comme goût, du moins comme résultat, car son emploi n'irrite jamais l'estomac ou les intestins.

Aloës. — Cette plante grasse est cultivée chez nous comme ornement, mais c'est du cap de Bonne-Espérance que provient le suc qu'on en retire ; il active la digestion et on le fait entrer dans la fabrication de médecines purgatives ou apéritives, car il est, dit-on, la base de certaines pilules dont les journaux vantent souvent les mérites ; toutefois l'irritation que l'aloës produit dans le tube intestinal conseille de ne pas en abuser.

Réglisse. — Cette plante herbacée et vivace mesure de cm. 30 à m. 1 ; elle croît naturellement dans les endroits humides du midi de l'Europe ; on la cultive aussi aux environs de Paris. Ce sont les racines que l'on vend comme bois de réglisse, les plantes de trois ans fournissent les meilleures qui sont d'un beau jaune au-dedans. On les coupe en morceaux plus ou moins longs, afin de les livrer au commerce pour la plus grande joie de nos écoliers.

En faisant bouillir la racine dans l'eau, on obtient un liquide noirâtre que l'on met évaporer dans une chaudière de cuivre et qui se durcit pour former les bâtons de jus de réglisse utilisés comme calmants contre la toux.

La racine de réglisse se mélange au chiendent (grammont), à l'orge et à la guimauve pour préparer des infusions très adoucissantes. On obtient le coco en faisant macérer dans l'eau froide quelques rouelles de citron avec un peu de bois de réglisse.

A. DÉVERIN-MAYOR.

Réunion de la Société pédagogique de la Suisse romande à Lausanne 1901

CARTE DE LÉGITIMATION

Valable du 12 au 18 juillet 1901 inclusivement.

Le porteur de cette carte, à
prenant part à la réunion de la Société pédagogique de la Suisse romande, qui aura lieu à Lausanne, les 14, 15 et 16 juillet 1901, est autorisé, par décision des Entreprises de transport suisses suivantes : Chemins de fer de l'Union suisse (y compris les lignes du Toggenbourg et Wald-Ruti), de Rorschach à Heiden, de l'Appenzell, Rhétique, de Frauenfeld à Wil, de la vallée de la Toëss, du Nord-Est suisse (y compris le Bötzbërg), du Sud-Est suisse, de la vallée de la Sihl, du Central suisse (y compris le Sud de l'Argovie et le Wohlen-Bremgarten), du Seethal suisse, du Gothard, Langenthal-Huttwil (y compris Huttwil-Wolhusen), d'Oensingen à Balsthal, de la vallée de l'Emme (y compris le Berthoud-Thoune), du lac de Thoune (y compris le Spiez-Erlenbach), Berne-Neuchâtel (ligne directe), Jura-Simplon (y compris le Brunig, le Bulle-Romont, le Fribourg-Morat, le régional du Val-de-Travers, le Pont-Brassus, le régional Porrentruy-Bonfol, le Viège-Zermatt, le Bière-Apples-Morges et Apples-l'Isle), du Jura Neuchâtelois (y compris les lignes Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds et Neuchâtel-Cortailod-Bondry), Régional Saignelégier-Chaux-de-Fonds, Yverdon-Ste-Croix et Navigation à vapeur sur les lacs Léman, de Thoune et de Brienz, des Quatre-Cantons et sur la partie inférieure du lac de Constance et sur le Rhin, à faire le trajet à destination de Lausanne et retour à la gare de départ en ligne directe (route des billets directs) du 12 au 18 juillet 1901 inclusivement au moyen d'un billet de simple course.

La même facilité est accordée par la Compagnie Lausanne-Echallens-Bercher.

En plus, la production de la présente carte donne droit :

1° A la participation aux réunions de la société.

2° A l'entrée gratuite au musée scolaire.

3° A l'entrée gratuite au palais fédéral, musées, bâtiments scolaires, école normale, cathédrale, etc.

4° A un billet de logement gratuit pour la durée du Congrès, sur présentation de la carte de fête.

5° A la course du 16 juillet, à l'exposition de Vevey.

6° A une course Territet-Glion-Naye et retour pr fr. 5 au lieu de fr. 12, les 14, 15, 16 et 17 juillet.

7° A toutes les faveurs qui pourront encore être obtenues à l'occasion du XV^{me} congrès.

Lausanne, le 25 juin 1901.

Au nom du Comité de la Société pédagogique de la Suisse romande,

Le Président : C. DECOPPET.

Le secrétaire : L^d SONNAY.

VOIR AU VERSO

N°

L soussigné

à canton de

informe le Comité d'organisation qu'..... se propose d'assister au Congrès scolaire des 14, 15 et 16 juillet 1901, et le prie de l'inscrire :

1° Pour un logement, le { 14 juillet.
15

2° Pour le banquet du 15 juillet, à Lausanne.

3° Pour le banquet du 16 juillet, à Vevey.

(Biffer ce qui ne convient pas.)

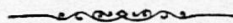
Signature:

Le Comité d'organisation ne prend aucune responsabilité, quant au logement des personnes qui n'auront pas envoyé l'adhésion ci-dessus avant le 4 juillet.

Le prix de la carte de fête est de fr. 8.— pour 2 journées complètes et de fr. 5.— pour une seule journée.

La carte de fête donne droit :

- 1° Aux facilités indiquées au recto, sur présentation de la carte de légitimation.
- 2° Aux conférences.
- 3° Aux banquets et soirées familiares.
- 4° Au logement gratuit.
- 5° A la course en bateau spécial à Vevey, le 16 juillet.
- 6° A la réduction du prix d'entrée à l'exposition de Vevey.



Timbre
de
2 centimes

Monsieur Hermenjat

BOULEVARD DE GRANCY, 38

LAUSANNE

Avis important

Nous attirons spécialement l'attention des membres de la Société pédagogique de la Suisse romande sur la carte de légitimation encartée dans ce numéro. Nous les prions instamment de répondre dans les délais demandés (voir la carte et le premier article du numéro).

VAUD

Service de l'instruction publique.

ÉCOLES PRIMAIRES

PLACES AU CONCOURS

Régentes. — Chesalles-sur-Moudon, fr. 900. 9 juillet, 6 h.

ÉCOLES NORMALES

Les examens des aspirantes au brevet de capacité pour les maitresses de travaux à l'aiguille et les maitresses d'école enfantine, sont fixés du 1^{er} au 4 juillet prochain.

Les aspirantes non élèves des écoles normales doivent se faire inscrire, par lettre, au département de l'instruction publique et des cultes, service des cultes, avant le 30 juin, en produisant l'acte de naissance et le certificat d'études.

Le règlement de ces examens sera envoyé sur demande par le directeur des écoles normales.

Le chef du département,
Camille DECOPPET.

Agriculture et Commerce.

Subsides pour Cours professionnels

HIVER 1901-1902

Les sociétés, syndicats ou communes faisant donner des cours professionnels qui désirent obtenir des subsides de la Confédération et de l'Etat de Vaud, doivent présenter leur demande **jusqu'au 15 juillet** prochain, avec **budget séparé pour chaque cours**, le département n'admettant plus les demandes en bloc.

Des formules pour l'établissement des budgets peuvent être réclamées au département soussigné.

Lausanne, le 15 juin 1901.

Département de l'agriculture et du commerce.

Instituteur allemand, désireux de s'exercer, pendant ses vacances, dans la langue française, demande pension, si possible chez un instituteur de campagne au bord du Léman. — Prière d'adresser les offres avec prix à EDOUARD FISCHER, Lehrer in Barsinghausen (Hanovre).

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jäger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

| | | |
|--|--|---|
| Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr. | Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr. | Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr. |
| Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr. | Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr. | Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr. |
| Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr. | Armoires à glace, 120 à 180 fr. | Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr. |
| Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr. | Commodes massives 50 à 75 fr. | Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr. |

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

HORLOGERIE • ALLIANCES • BIJOUTERIE

A. JUNOD

ORFÈVRE - 7, rue Centrale, Lausanne - GRAVURE

Fabrication, Vente et Réparations

A l'occasion du transfert prochain du magasin dans l'ancienne Poste,

Rabais sur tous les articles en argent.



Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

*Palements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.*

COMPAGNIE "SINGER"

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robe^{rt}, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure et garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FÆTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à **VEVEY**



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · ROMANDE ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'École d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur, Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :
Suisse,
5 fr.
Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

R. LUGEN 1898

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

| | | | |
|-------------------------------------|---------------|------------------------------------|--------------|
| Genève. | | Valais. | |
| MM. Baatar , Lucien, prof., | Genève. | MM. Michaud , Alp., inst., | Bagnes. |
| Rosier , William, prof., | Genève. | Blanchut , F., inst., | Collonges. |
| Grosgrin , L., inst., | Genève. | Vaud. | |
| Pesson , Ch., inst. | Genève. | MM. Cloux , F., | Essertines. |
| Jura Bernois. | | Dérian , J., | Dizy. |
| MM. Fromageat , L., inst., | Saignelégier. | Cornamusaz , F., | Trey. |
| Mercerat , E., inst. | Sonvillier. | Rochat , P., | Yverdon. |
| Duvoisin , H., direct., | Delémont. | Jayet , L., | Lausanne. |
| Schaller , G., direct., | Porrentruy. | Visinand , L., | Lausanne. |
| Gylam , A., inspecteur, | Corgémont. | Faillettaz , G., | Gimel. |
| Baumgartner , A., inst., | Bienne. | Briod , E., | Fey. |
| Neuchâtel. | | Martin , H., | Lausanne. |
| MM. Thlébaud , A., inst., | Locle. | Magnin , J., | Préverenges. |
| Grandjean , A., inst., | Locle. | Suisse allemande. | |
| Brandt , W., inst., | Neuchâtel. | M. Fritsch , Fr., président | |
| Fribourg. | | du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> , | Zurich. |
| M. Genoud , Léon, directeur, | Fribourg. | | |

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

| | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, | Berne. | MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, | Lausanne. |
| Decoppet , C., Conseiller d'Etat, | Lausanne. | Sonnay , adjoint, secrétaire, | Lausanne. |
| Burdet , L., instituteur, vice-président. | Lutry. | | |

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine,
à Zurich.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

avec restitution du capital constitutif au décès
sous déduction des arrérages payés.

Cette combinaison est avantageuse pour quiconque veut s'assurer, sa vie durant, un rendement stable et élevé de son capital, mais tient à ce que les intérêts de ses héritiers soient atteints le moins possible dans le cas où il mourrait prématurément.

Le rachat de la police est admis.

La Société a servi des rentes s'élevant à fr. 10 000 000. Rentes annuelles à servir : fr. 970 000. Garanties : fr 52 000 000.

Les *tarifs*, les *prospectus* et les *comptes-rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction.

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

Recommandés aux membres du corps enseignant :

Ouvrages du D^r H. SCHACHT.

Deutsches Sprachbüchlein nach den Grundzügen der Anschauungsmethode für die Primarschulen. Un vol. in-12 de 80 pages, cart. 1.—

Deutsche Stunden — Nouvelle méthode d'allemand, basée sur l'enseignement intuitif. *Cours inférieur : Première et seconde année.* Deuxième édition, revue et augmentée. Ornée de gravures. Un vol. in-12 de 256 p. cart. 2.50

Deutsche Stunden — Nouvelle méthode d'allemand, basée sur l'enseignement intuitif. *Cours supérieur : Troisième année.* Un vol. in-12 de 148 pages, cart. 2.—

La quatrième année est en préparation.

En souscription

L'Allemagne contemporaine illustrée.

L'Allemagne contemporaine illustrée comprendra 26 fascicules grand in-4^o. Le premier fascicule sera mis en vente le 25 mai; les suivants paraîtront à raison de trois par mois jusqu'en septembre et de quatre par mois à partir d'octobre. L'ouvrage sera terminé fin décembre 1901. Il y aura une carte en couleurs tous les trois fascicules. Les fascicules accompagnés d'une carte en couleurs n'auront que 8 pages. Tous les autres en auront 12.

Prix de chaque fascicule: 60 cent.

Prix de la souscription:

13 fr. 50 en fascicules, séries ou volume broché.

18 fr. 50 en un volume, relié demi-chagrin.

Au 1^{er} novembre 1901 le prix de l'ouvrage sera porté à 15 fr. broché; 20 fr. relié demi-chagrin.

S'inscrire sans retard à la librairie Payot & C^o Lausanne.

HORLOGERIE • ALLIANCES • BIJOUTERIE

A. JUNOD

ORFÈVRE - 7, rue Centrale, Lausanne - GRAVURE

Fabrication, Vente et Réparations

A l'occasion du transfert prochain du magasin dans l'ancienne Poste,

 Rabais sur tous les articles en argent. 

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

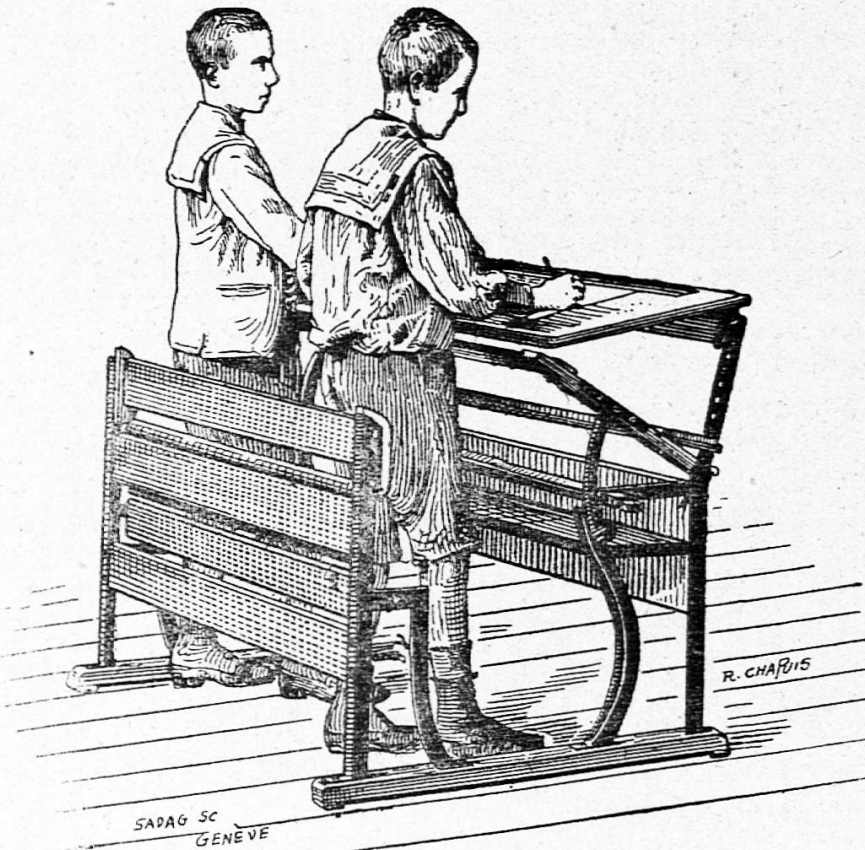
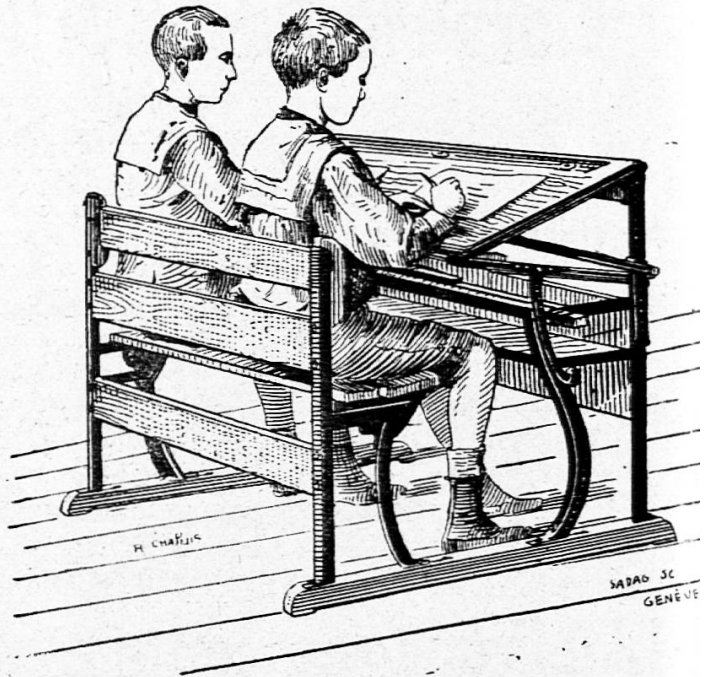
PUPIETRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

*S'adapte à toutes
tailles.*

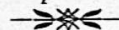
La fabrication peut
faire dans chaque localité
S'entendre avec l'inventeur

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaise
47 fr. 50

Attestations et prospect
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille
mérite.

1883. Exposition Nation
de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internation
Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationales
Inventions brevetées, Paris.
Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale
Travail, Paris. — Médaille d'

1893. Expos. Internation
d'Hygiène, Dijon. — Diplô
d'honneur.

1893. Expos. Internation
du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNAT
NALE, PARIS. — MÉDAIL
D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève
— Seule MÉDAILLE D'OR
cernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universel
Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense
accordée au mobilier scolaire

